

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 6 Mars 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au débat
14	14	14

Date de la convocation : 27 Février 2009

Date d'affichage : 27 Février 2009

L'an deux mille neuf le six mars à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe au Maire, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire, Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire, Monique **LESS**, Laurent **CAEKAERT**, Thierry **CARTON**, Arnaud **LEROUX**, Laurence **POMMIER**, Isabelle **RICHE**, Françoise **BOESPFLUG**, Corinne **CUFFEZ** et Jean-Pierre **BERNET** Conseillers Municipaux.

Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre **BERNET**.

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2009**
- 2/ DELIBERATION POUR LE CLASSEMENT
DU CHEMIN DES VACHES EN VOIE COMMUNALE**
- 3/ MARCHES PUBLICS**
- 4/ MODALITES DE LA PARTICIPATION
A LA SORTIE CAISSE DES ECOLES**
- 5/ INSCRIPTIONS BUDGETAIRES**
- 6/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS
LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT**
- 7/ TRAVAUX**

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20h45.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2009.

2/ DELIBERATION POUR LE CLASSEMENT DU CHEMIN DES VACHES EN VOIE COMMUNALE :

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la nécessité de classer le Chemin rural dit des Vaches en voie communale au regard de :

L'article L. 143-3 du code de la voirie routière décrivant les modalités de classement des voies communales,

L'article 62-II de la Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 modifiant l'article L.143-3 du code de la voirie routière en dispensant d'enquête publique le classement des voies communales si celui-ci ne remet pas en cause les fonctions de desserte de la voie concernée.

Considérant que ce chemin constitue une voie ouverte à la circulation desservant les hameaux du Moulin d'Ouacre et du moulin de Condé.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des travaux pour y améliorer la desserte viaire et celle des réseaux divers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le classement en voie communale du chemin rural dit Chemin des Vaches.

3/ MARCHES PUBLICS :

Entretien du terrain de football :

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 4 mars et à l'analyse (non finalisée à l'heure actuelle) du Cabinet Greuzat sur le choix d'une entreprise pour l'entretien du terrain de football, M. Le Maire décide de reporter ce point au prochain Conseil municipal **le 27 mars 2009**.

Bardage de l'Ecole Jean de la Fontaine :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le choix de l'entreprise Bizet (20, rue Saint-Rémy – 77 109 Meaux Cedex) pour un montant de **9732,45 euros TTC**.

Afficheur de vitesse à Compans :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le choix de l'entreprise SA Magsys (1 bis rue Mazagran – 64 200 Biarritz) pour un montant de **6105,58 euros TTC**.

4/ MODALITES DE PARTICIPATION A LA SORTIE CAISSE DES ECOLES :

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal :

- D'organiser une sortie au parc Nigloland (20-21 Juin 2009)
- Que les dépenses inhérentes à cette sortie pour les adultes âgés de plus de 18 ans seront prises en charge à hauteur de 50 % sur le budget communal 2009 sur lequel les crédits sont prévus à cet effet, le reste étant pris en charge par les participants.
- Que la participation sera fixée comme suit :
- Adulte de Compans : **76 euros**
- Adulte accompagnateur extérieur d'un enfant scolarisé à Compans : **152 euros**
- Que les sommes à la charge des participants seront mises en recouvrement par l'émission de titres de recettes auprès de la Trésorerie Principale de Claye-Souilly
- Que Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- D'organiser une sortie au parc Nigloland (20-21 Juin 2009)
- Que les dépenses inhérentes à cette sortie pour les adultes âgés de plus de 18 ans seront prises en charge à hauteur de 50 % sur le budget communal 2009 sur lequel les crédits sont prévus à cet effet, le reste étant pris en charge par les participants.
- Que la participation sera fixée comme suit :
- Adulte de Compans : **76 euros**
- Adulte accompagnateur extérieur d'un enfant scolarisé à Compans : **152 euros**
- Que les sommes à la charge des participants seront mises en recouvrement par l'émission de titres de recettes auprès de la Trésorerie Principale de Claye-Souilly
- Que Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier

5/ INSCRIPTIONS BUDGETAIRES :

Ces demandes de crédits devront être régularisées lors du vote du Budget Primitif 2009. Elles seront intégrées dans chaque opération d'investissement. Ces sommes correspondent à des dépenses engagées après le 1^{er} janvier 2009 et qui n'ont pu être prises dans l'état des restes à réaliser de l'année 2008. Les factures ne pourront être réglées dans les temps impartis si nous attendons le vote du Budget Primitif pour ouvrir ces crédits.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle opération à été inscrite pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Demandes d'inscriptions budgétaires :

- Opération 52 Maison des Associations : **2245 euros à créditer.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de créditer **2245 euros** à l'opération 52 Maison des Associations.

- Opération 72 article 202 création d'une opération pour le PLU : **3178 euros à créditer.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de créditer **3178 euros** pour l'opération 72 article 202 pour la création d'une opération pour le PLU.

- Opération 111 Mairie (Maintenance des sites et VMV Sanitaires) : **4656 euros à créditer.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de créditer **4656 euros** pour l'opération 111 Mairie.

- Opération 20 Complexe sportif : **270 euros à créditer**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de créditer **270 euros** pour l'opération 20 Complexe sportif.

- Opération 59 Divers Voirie (étude pour la création d'un espace vert rue Louis Blériot) : **9126 euros à créditer.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de créditer **9126 euros** pour l'opération 59 Divers Voirie.

- Opération 23 Aménagement Environnement : **1720 euros à créditer.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents de créditer **1720 euros** pour l'opération 23 Aménagement Environnement.

M. Laurent **CAEKAERT** s'abstient de voter.

- Opération 70 Maison de la Petite Enfance : **1884 euros à créditer.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de créditer **1884 euros** pour l'opération 70 Maison de la Petite Enfance.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT :

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'investissement suivants et de demander les subventions pour les questions suivantes :

1/ Aménagement de bureaux dans les locaux de la mairie pour un montant de **23 038,55 euros TTC** par l'entreprise Livry Construction (88, Avenue du Quesnay – 93 190 Livry- Gargan).

2/ Sécurisation de l'aire de jeux du Lotissement La Fontaine pour un montant de **18 514,08 euros TTC** par l'entreprise AG+ (ZI 8, rue Lavoisier – 77 330 Ozoir-la-Ferrière).

3/ Rénovation du bardage de la façade de l'école Jean de la Fontaine pour un montant de **9732,45 euros TTC** par l'entreprise Bizet (69, Avenue Henri Dunant – 77 104 Meaux Cedex) et réfection des sols et peinture à l'école Jean de la Fontaine pour un montant de **49 824,16 euros TTC** par l'entreprise SMCD (36, rue Alexandre Ribot – 77 290 Mitry-Mory).

Pour ce faire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite l'aide financière de l'Etat titre de la dotation Globale d'Equipeement 2009 et après étude du dossier constitué à cet effet, espère obtenir une subvention pour les projets précités.

Ces investissements représentent la somme totale de **101 109,24 euros TTC** qui seront autofinancés par la commune et les crédits nécessaires inscrits sur le budget primitif 2009.

M. le Maire précise que les subventions attendues sont de l'ordre de :

- **30%** HT pour l'Ecole
- **35%** HT pour les Jeux
- **35%** HT pour les Bureaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents les demandes de subventions pour les questions suivantes :

1/ Aménagement de bureaux dans les locaux de la mairie pour un montant de **23 038,55 euros TTC** par l'entreprise Livry Construction (88, Avenue du Quesnay – 93 190 Livry- Gargan).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

2/ Sécurisation de l'aire de jeux du Lotissement La Fontaine pour un montant de **18 514,08 euros TTC** par l'entreprise AG+ (ZI 8, rue Lavoisier – 77 330 Ozoir-la-Ferrière).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

3/ Rénovation du bardage de la façade de l'école Jean de la Fontaine pour un montant de **9732,45 euros TTC** par l'entreprise Bizet (69, Avenue Henri Dunant – 77 104 Meaux Cedex) et réfection des sols et peinture à l'école Jean de la Fontaine pour un montant de **49 824,16 euros TTC** par l'entreprise SMCD (36, rue Alexandre Ribot – 77 290 Mitry-Mory).

7/ TRAVAUX :

M. le Maire donne la parole à M. Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire en charge des Travaux.

Mail piétonnier et piste cyclable :

M. **MALINGRE** informe le Conseil que les arbres seront plantés courant de la semaine 11 et les candélabres seront posés semaine 12.

Lotissement la Fontaine :

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que la sécurisation du Lotissement la Fontaine se poursuit. Il rappelle qu'il y aura un respect pour les accès concernant le ramassage des ordures ménagères et l'intervention des services de secours.

Réhabilitation des 7 logements communaux :

M. **MALINGRE** invite tous les Elus à une visite du chantier **le 14 mars 2009**. Par ailleurs, il prévoit une livraison des 7 logements fin septembre 2009 (avec toutes les réserves nécessaires).

Travaux RD9 :

M. MALINGRE informe le Conseil municipal que la Rue Mercier va être fermée intégralement à la circulation le **23 mars 2009**.

Séminaire des Elus :

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un séminaire de formation pour les Elus sera organisé à la **Maison des Associations le 4 avril**. Il sera animé par le cabinet d'Audit, ABCM Invest Consulting.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire de Compans Joël **MARION** lève la séance du Conseil municipal à 21H25.